

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 16

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHATEL

Votations cantonales des 3 et 4 mars 1962

Au moment où nous traçons ces lignes, on ne sait pas encore si la votation aura lieu, car elle est conditionnée par l'acceptation de ces deux décrets par le Grand Conseil qui doit décider de leur sort en première instance. Malheureusement, la parution de « Femmes suisses » ne peut attendre ; aussi, nous contenterons-nous de ces brèves indications trouvées auprès de quelques initiés.

1. REVALORISATION DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES CANTONAUX

Cet arrêté englobe la question du salaire égal pour les fonctionnaires des deux sexes, un premier palier de 90 % pour les institutrices ainsi que l'admission des institutrices mariées au même statut.

Une de nos députées, Mme Raymonde Schweizer, dont la présence dans la commission parlementaire traitant cette question a été très utile à la cause féminine, engage vivement toutes les femmes à voter OUI. Ce décret va au-devant d'un désir toujours exprimé dans notre journal.

• • •

Centre de liaison

Le Centre de liaison a tenu son assemblée statutaire, sous la présidence de Mme Emma Roulet. En ouvrant la séance, notre présidente rend hommage à la mémoire de Mme Hélène Widmer, brusquement enlevée à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis après quelques jours de maladie, à fin novembre.

Pour donner plus de relief aux différentes activités du Centre, le rapport les concernant est présenté par trois personnalités. Celui de la présidente donne un aperçu des journées du Gurten où étaient représentées les 18 « Centres » suisses, auxquels se sont joints ceux des villes de Biel et de Winterthour, soulignant quel celui de Zurich, fondé en 1914, est « Vorort », depuis 1960. L'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, organisée à Coire et à Flims, les 22 et 23 juin derniers, sont relayées avec soin et humour. Puis, en remerciant les membres qui se sont dévoués pour la vente d'œufs au moment des fêtes de Pâques, celle de cette année, fixée au jeudi 19 avril, est vivement recommandée à la générosité de toutes.

Un merci spécial et bien senti est adressé à Mme Gabus-Steiner, qui préside avec tact et distinction les consultations juridiques, rendant ainsi service à un nombre toujours plus grand de femmes. Mme Anderegg, ayant participé au Séminaire organisé par l'Alliance, à Genève, siège des Nations Unies en Suisse, donna un exposé très complet, plaisir à souhait, sur ces importantes journées. Pour terminer, Mme Favre-Grenier retrace le travail accompli par la Commission des consommatrices, au cours des douze mois écoulés.

E. R.

2. COURS SPÉCIAUX POUR FORMATION ACCÉLÉRÉE D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

La pénurie dans le corps enseignant est si grande, qu'il a été prévu un cours rapide de deux ans accessible à des personnes de 25 à 40 ans, possédant un certificat de capacité professionnelle.

Parmi les membres du corps enseignant consultés, les avis sont partagés, plusieurs d'entre-eux sont contre le projet, parce qu'ils estiment que deux ans sont insuffisants pour préparer psychologiquement à la tâche d'éducateurs, des personnes n'ayant pas les bases nécessaires.

D'autre, craignant que les classes à gros effectifs au-devant de quoi on irait, soient un sérieux désavantage pour les écoliers, se rangent au projet du Département qui leur paraît être le seul moyen de résoudre le problème de la pénurie et de faire bénéficier l'école de vocations tardives.

Comme on le voit, cette question est complexe. Elle intéresse particulièrement les femmes, puisqu'il s'agit de l'éducation des enfants. Que toutes les citoyennes neuchâteloises se penchent sur ce problème et prouvent leur intérêt en allant nombreuses au scrutin.

M. P.

Avec les femmes protestantes

La Fédération neuchâteloise des femmes protestantes groupe 40 associations (couture, femmes abstinentes, veillées féminines, femmes de services, etc.) quelques membres individuels qu'elles souhaiteraient plus nombreux. Chaque groupe a sa vie propre, mais sur le plan cantonal, les activités sont diverses. En 1961, la journée mondiale de prière a groupé, dans 13 paroisses, des hommes et des femmes, reconnaissants d'être en communion avec les chrétiens de 45 pays.

Les vacances au « Pré de Sauges » ont permis à une quarantaine de femmes de tous les milieux de se retrouver pour une semaine ou plus, dans une ambiance sympathique, pour jouir des biensfaits de l'amitié et de repos.

Un centre de jeunesse étant prévu entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, chaque groupe est appelé à faire un don en sa faveur.

Depuis 1959, imitant leurs sœurs de Genève, les Neuchâteloises du chef-lieu ont mis sur pied un « Troc amical » d'objets de sport pour enfants, qui connaît un réel succès. Cette dernière année, Couvet et quelques paroisses du district de Boudry ont fait de même. Le troisième week-end de septembre est toujours réservé au camp de Vaumarcus. Le sujet était « Jésus Christ, lumière du monde », thème proposé pour le rassemblement œcuménique de la Nouvelle-Délhi.

La Fédération essaie de mettre en pratique les buts de la Fédération suisse : « S'encourager au témoignage chrétien, accomplir ensemble des tâches communes ».

E. R.

V A U D

Journée des femmes vaudoises 1962

La XXXIV: Journée des femmes vaudoises aura lieu le jeudi 1er mars, à la salle des 22 cantons, Gare CFF, Lausanne.

Le but initial de cette « Journée » était de rapprocher les femmes de la ville et de la campagne, pour qu'elles apprennent à se connaître, à se comprendre, et pour qu'elles étudient en commun les questions les intéressant plus particulièrement. La 1re journée eut lieu en 1928, dans la salle du Grand Conseil, obligatoirement prêté par le Conseil d'Etat, sous la présidence de Mme Couvre-de-Bûde. Ce fut une réussite. L'appel lancé aux Vaudoises de tout le canton par la Fédération des Unions de femmes et par l'Association des « Vaudoises » avait été compromis. Il se renouvela d'année en année. En 1932, l'Association des paysannes, qui venait de se fonder, se joignit aux organisatrices. En 1954, l'Association des « Vaudoises », devenue entre temps l'Association pour le costume vaudois, se retira parce que devenue mixte, après 26 ans de précieuse collaboration. Il fut remplacée par le « Centre de liaison des associations féminines vaudoises ».

Si le premier but est atteint : rapprocher citadines et paysannes, le second continue à être nécessaire, utile : étudier ensemble les problèmes actuels, toujours plus nombreux, par des conférenciers éminents qui ne peuvent aller dans tous les endroits du canton où sont les Unions de femmes et les groupes de paysannes. Le souci des organisatrices est d'établir un programme varié, plaisant auxunes comme aux autres, aux ménagères comme aux professionnelles. Le message du gouvernement, apporté depuis la création de ces « Journées » par un de ses représentants, le plus souvent, le président du Conseil d'Etat, est très apprécié par l'auditoire.

Cette année, les femmes vaudoises, et celles des autres cantons qui veulent se joindre à elles, auront le privilège d'entendre le chef du service de la santé publique, M. René Burnet, les renseigner sur ce service, assez récent. Mme Madeleine Brun, assistante de « Pro Senectute » parlera de nos per-

sonnes âgées, le matin. L'après-midi, autre sujet d'actualité : la formation de l'opinion publique par la presse, la radio et la TV, par M. Jacques Bourquin, docteur en droit, député. N'est-ce pas là un programme de choix ?

Jusqu'en 1954, une partie récréative terminait d'une façon agréable l'après-midi. Maintenant, les participantes préfèrent avoir un peu de temps pour faire des courses ou des visites. C'est aussi un divertissement. Mesdames, venez nombreuses à ce nouveau rendez-vous, nous aurons du plaisir à vous recevoir.

Pour les organisatrices : Mme IRÈNE CHARMEY

L'anniversaire du 1er février 1959

L'anniversaire de la votation du 1er février 1959, qui accorda aux femmes du canton de Vaud les droits politiques, a été joyeusement fêté, au Château d'Ouchy, par une centaine de membres de l'Association vaudoise des citoyennes, sous la présidence de Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz). Mme L. Zanchi, présidente de la section de Lausanne, donna quelques renseignements sur des initiatives en cours, dans les Grisons et à Zurich, ainsi qu'à Tessin, où les femmes ont obtenu le droit de vote dans les conseils bourgeoisaux.

Mme A. Quinche, avocate à Lausanne, présidente d'honneur de l'Association, parla des progrès réalisés dès le 1er février 1959, des élections communales de 1961, des élections cantonales des 3 et 4 mars prochains. On peut être satisfait du nombre des femmes élues, de la participation féminine au scrutin, car il ne faut pas oublier que dans ce domaine aussi, il convient de faire son apprentissage ; cet apprentissage se fait lentement et sûrement. Les femmes ont reçu un outil, elles doivent s'en servir pour le truchement des parties politiques, où elles doivent entrer et travailler. Le suffrage féminin doit stimuler l'adaptation des salaires féminins aux salaires masculins et bien que les femmes ne votent pas sur le plan fédéral, elles s'intéressent au projet fédéral d'assurance-maladie qui exige

des femmes des cotisations de 25 % plus élevées que des hommes.

L'assistance applaudit les productions d'un chœur de La Tour-de-Peilz et assista avec un plaisir mitigé à l'interview donné à la télévision, à l'occasion de cet anniversaire par M. le conseiller fédéral Bourgknecht. On applaudit également une dizaine de participantes candidates au Grand Conseil.

S. B.

L'Union des femmes Lausanne a 65 ans

C'est, en effet, une Dame d'un âge bien certain, que Mme Charmey, présidente de la Fédération des Unions de femmes, a eu l'idée de fêter par une intéressante rétrospective, puisée dans le « Bulletin féminin » défunt. A la suite du Congrès des Intérêts féminins tenu à Genève, en août 1896, un groupe de 54 Lausannoises, aux idées très avancées, à la tête desquelles Mme Duvillard-Chavannes, se réunissent le 12 novembre 1896 ; ainsi naquit l'Union des femmes. Bientôt, elle installa l'Union dans ses meubles, à la rue de Bourg, puis, pour cause de manque de place ou de démolition (déjà) successivement à la rue Haldimand, à Saint-Pierre et actuellement, aux Terreaux.

Les présidents de ces 65 ans, guère plus nombrueuses que les locaux, furent, après Mme Duvillard, Mme Serment, Mme Schnetzler, Mme Comte, Mme Jeannet et aujourd'hui Mme Charles.

Dès 1907, l'Union édita son propre journal : le « Bulletin féminin », qui cessa de paraître en 1951, faute d'abonnements et de fonds.

Que de travail accompli durant ces décades ! Citons les œuvres nées de l'Union des femmes au cours des années, suivant les besoins du moment : Home Lausannois, Société suisse d'utilité publique section vaudoise, Femmes abstinentes, Ligue vaudoise contre la tuberculose, Femmes peintres et sculpteurs, Suffrage féminin, Lessive de guerre, Association du costume vaudois, Clé des champs, Restaurant sans alcool « La Clé », Nos Pénautes, Association agricole des femmes vaudoises, Les Muriers. Des membres correspondants sont peu à peu devenus les chefs de nouvelles Unions dans le canton, qui, dès 1914, se groupèrent en Fédération.

Comme les oisillons quittent le nid, toutes ces œuvres volent maintenant de leurs propres ailes. La vieille Dame de 65 ans reste fidèle à son poste. Ses activités paraissent relâchées, mais pourtant elle est toujours prête à aider quand on la sollicite, ce qui n'est certes pas rare. De la vitalité, elle en a encore, la vieille Dame : elle le prouve en donnant, semaine après semaine, aide et réconfort à celles qui sont dans la détresse.

M. P.

*

L'Union des femmes de Lausanne, qui groupe 138 membres (soit une augmentation de 18), a tenu

son assemblée annuelle, le 11 janvier après-midi, dans son salon du Carillon.

Une commission des conférences a été constituée. Mme Charles, qui présidait, a recommandé à ses auditrices d'aller voter, les 3 et 4 mars, pour élire le Conseil d'Etat et les députés de l'arrondissement de Lausanne. Un membre décédé en 1960 a légué à la société 15 000 fr., ce qui lui permettra de développer son travail social : bureau juridique, aide aux mères, bureau d'adresses, etc.

L'assemblée a acclamé membre d'honneur, Mme L. Comte, avocate, pendant quinze ans présidente de l'Union, en témoignage de reconnaissance pour les grands services rendus, notamment au bureau juridique.

S. B.

L'Union des femmes de Lausanne organise une conférence, le 8 mars, à 15 heures, au Carillon, Terreaux 22. Mme Ortlib parlera sur ce sujet : « Retour de Guinée ».

L'assurance-maladie et les femmes

Le 12 janvier, la section de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes a entendu un clair exposé de Mlle Emma Kammacher, avocate et députée à Genève, sur le projet de loi fédérale sur l'assurance-maladie et maternité. Avec beaucoup de clarté, Mlle Kammacher a marqué les améliorations qu'apporte le projet de loi de 1961 sur la loi de 1911, et sur l'avant-projet de 1954 qui avait soulevé le tollé des associations féminines, parce que les cotisations de l'assurance-maternité n'étaient payées que par les femmes.

La loi présente, il est vrai, des améliorations en ce qui concerne l'admission des femmes enceintes, le libre passage d'une caisse à l'autre (nous compsons, en Suisse, 110 caisses d'assurance-maladie, ce qui complique singulièrement le problème), des prestations plus avantageuses pour les tuberculeux, pour les femmes enceintes, des primes à l'allaitement, mais ne parle nulle part de l'indemnité de travail à accorder aux femmes enceintes à qui on imposerait dix semaines de repos.

S. B.

Réd. : Lire, en page 1, l'article de Mlle Kammacher



GENÈVE

Concours de la Fondation « Pour l'avenir »

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématièrement un salaire.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial, à demander au secrétariat de la Fondation, M. R. Ehrat, 34, ch. de l'Etag, Châtelaine, Genève. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au 28 février.

Le comité de la Fondation

apporter la solution à tant de problèmes politiques et militaires.

A l'Union des paysannes

L'Union des paysannes genevoises, l'un des groupements féminins les plus nombreux de notre canton (800 membres), a tenu son assemblée générale, présidée par Mme Marie Zwahlen. Les rapports d'activité témoignent de l'intérêt porté par l'Union, d'abord aux questions pratiques : cours de soins aux malades et invalides, raccommodage, démonstrations culinaires, culture des fleurs, etc., mais aussi aux questions générales, la vie civique, l'apprentissage ménager rural et la nécessité de son développement. A cet égard, le Mouvement de la jeunesse rurale suisse, dont la section genevoise est présidée par Mme Loutan, joue un rôle important.

Mme Zwahlen, présidente depuis six ans, arrive au bout de son mandat ; on n'a pas manqué de lui témoigner la gratitude de toutes pour la compétence et pour le dévouement qu'elle a déployés. L'assemblée élut à sa place Mme Pottu, par acclamation. Après un exposé du conseiller d'Etat Ducommun et une causerie de M. Granjean de la Régie fédérale des alcools, à Berne, on assista à la projection du film de Duvanel « La Princesse des fleurs ». Le cheur des paysannes de Satigny se fit entendre au cours de la séance et fut très applaudie.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mardi 21 février

Genève

Local de l'Association des commis, 10, rue du Perron, 20 h. 30. Assemblée générale du Club des femmes de carrières libérales et commerciales. Union des femmes, 22, rue E.-Dumont, 20 h. 30.

Club de rapprochement, causerie, avec projections, de Mme Tilka Prince sur son séjour au Congo ex-français.

Lundi 19 mars

Genève

Maison internationale des étudiants, 2, rue D.-Coladon, 20 h. 30. Assemblée générale d'Aide et conseils aux futures mères, conférence de M. Uldry, directeur de l'Office cantonal de la formation professionnelle.

Jeudi 1er mars

Genève

Union des femmes, 22, rue E.-Dumont, 16 h. Thé mensuel, 16 h. 45. Conférence de Mme E. Kammacher, députée, sur « La révision de l'assurance maladie ». La conférence est placée sous les auspices de l'Union des femmes et de l'Association genevoise pour le suffrage féminin.

Chaque semaine, vous pouvez écouter, à Radio Genève :

Le mercredi, de 20 h. 45 à 21 h. 05, sur le second programme (FM)

Enquêtes dans le monde féminin : « La femme mariée et sa profession », par Yvette Z'Graggen. Le vendredi, de 16 h. 20 à 17 h. 15, sur Sottern L'Eventail, le micro-magazine de la femme, par Nadine Jeannodon.